

Mai 2021

Nominique « Le pays où l'on revient »

Année 13, No. 3



Dans ce numéro :

Message du maire	1
Association Développement Nominique (ADN)	1
Échos du conseil	2
Bibliothèque	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Urbanisme, réglementation et environnement	3-4
Sécurité publique et incendie	4

#### Aide-mémoire

##### Fête de la Reine

La Municipalité sera fermée  
le lundi 24 mai 2021

Date du prochain versement de taxes : Le dimanche 20 juin 2021

##### Date du prochain

RDD/écocentre mobile :

Le samedi 5 juin 2021, de 9 h à 16 h

##### Prochaine séance ordinaire du conseil, à huis clos :

Le lundi 14 juin 2021 à 19 h 30

La séance sera enregistrée et publiée sur le site  
Internet de la Municipalité.

# Bulletin Municipal



## Message du maire

### Nos enfants

La semaine dernière, le rapport « Laurent » sur la protection de la jeunesse fut déposé au gouvernement du Québec. Ce rapport et ses recommandations concernent une loi d'exception qui doit être utilisée qu'en dernier recours. Par contre, il y est aussi question de la place que tiennent nos enfants dans notre société et l'importance qu'on doit leur accorder. La santé et le bien-être de nos enfants sont l'affaire de tous. Comme communauté, nous devons nous assurer que nos enfants évoluent dans un milieu sécuritaire et stimulant pour eux. C'est vrai qu'un village est responsable de l'éducation de ses enfants, ils sont notre avenir!

Quelle que soit son histoire, chaque enfant a droit à notre respect et notre considération. Il en va de même pour tous les parents de nos enfants. Ne ménageons pas nos efforts pour s'assurer que ces souhaits soient suivis d'actions concrètes.

### Nos commerces

Avec la réouverture de la quincaillerie BMR, les transformations apportées au Centre de fleurs et jardins de Nominique, de même que l'offre sur les étagères des produits de la pâtisserie Preston et sans oublier les mets de Poëlon Express au Marché Tradition, notre Municipalité a la chance de se retrouver avec une variété de commerces pouvant répondre à une multitude de besoins. Nos restaurants devraient réouvrir d'ici les deux prochains mois, de même que tous les autres commerces éprouvés par la pandémie.

Bravo à tous les entrepreneurs et entrepreneures qui travaillent sans relâche pour nous offrir des produits de qualité. Ils et elles méritent nos encouragements et notre support!

*Georges Décarie*, maire

## Association Développement Nominique (ADN)

### Aux détenteurs de parts sociales de l'ancienne Coop Nominique (Novago Coopérative)



Ce printemps, l'ADN a racheté les bâtiments de l'ancienne Coop Nominique et a conclu une entente avec Matériaux SMB Inc. qui y exploitera à nouveau une quincaillerie et une cour à bois.

Au mois de mars dernier, la majorité des membres de la Coop Nominique ont reçu une lettre de la part de Novago, les invitant à faire part de leur intention concernant leur(s) part(s) sociale(s). La nouvelle entreprise n'étant pas une coopérative et le transfert des parts sociales n'était donc pas possible.

Pour ceux et celles qui ont reçu la lettre, deux options leur ont été proposées : Se faire rembourser ou transférer leur part à l'ADN, afin de soutenir le développement économique de la Municipalité. Une consultation sera organisée pour déterminer quelles actions serviront au mieux la communauté. L'ADN s'engage à maintenir la valeur de la part sociale, ainsi que le droit à être remboursé.

En l'absence de réponse, Novago conserve présentement les parts sociales. Si vous n'avez toujours pas fait parvenir votre réponse, vous éprouvez des difficultés à le faire ou vous avez égaré le formulaire, veuillez communiquer avec nous par courriel à [adnominique@gmail.com](mailto:adnominique@gmail.com) et il nous fera plaisir de vous aider dans votre démarche.

Il peut être possible que vous n'avez toujours pas reçu la lettre de Novago Coopérative, puisqu'ils ont éprouvé certaines difficultés à retracer des membres qui provenaient exclusivement de la Coop Nominique. Si tel est le cas, nous vous invitons à nous envoyer un courriel en nous indiquant simplement votre nom, adresse et numéro de téléphone. Si vous avez changé d'adresse ces dernières années, veuillez nous inscrire votre ancienne adresse. Nous transmettrons aussitôt ces renseignements à Novago Coopérative qui pourront ainsi retracer l'ensemble des membres de la Coop Nominique.

## Échos du conseil

### 1- Entretien de la rampe de mise à l'eau du lac des Grandes-Baies

Étant donné les nombreuses plaintes reçues concernant l'état de la descente de bateaux publique du lac des Grandes-Baies, le conseil municipal a approuvé l'offre de service du 22 mars 2021 de A.J. Environnement inc. pour l'entretien de la rampe de mise à l'eau du lac des Grandes-Baies, au montant deux mille cent dollars (2 100 \$), plus les taxes applicables.

En plus d'un montant de deux mille vingt dollars et trente-six cents (2 020,36 \$), plus les taxes applicables, a également été autorisé pour le dépôt d'une demande d'autorisation auprès du MFFP, si applicable.

### 2- Embauche

La Municipalité a approuvé l'embauche de madame Marie-Josée Choinière, à titre de chargée de projets et des communications. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe!

### 3- Résultat de l'appel d'offres S2021-10 - Entretien des chemins d'hiver - Secteur Sud

Le conseil municipal a accepté la soumission de l'entreprise 9248-9590 Québec inc. Marcel Gareau pour une période de trois (3 ans). La dépense totale pour les trois années est estimée à 190 500 \$, plus les taxes applicables, pour un nombre annuel d'heures garanties de 300 heures.

### 4- Participation financière pour l'amélioration de la descente publique du lac Lesage

Puisque le lac Lesage est situé sur le territoire des municipalités de Nominiguingue et de La Minerve, le conseil municipal a accepté de verser à la municipalité de La Minerve un montant n'excédant pas quatre mille dollars (4 000 \$), sur présentation des pièces justificatives.

### 5- Principe de gratuité aux citoyens pour les matériaux secs triés non recyclables

Étant donné que le calendrier et les horaires d'ouverture des écocentres municipaux sont différents de celui de la RIDR, ainsi que l'insatisfaction des citoyens puisque des frais s'appliquent à la RIDR, lequel est un service municipal qui a pour mission de diminuer l'enfouissement, le conseil municipal a accepté d'appliquer le principe de gratuité à ses citoyens pour les matériaux secs triés non recyclables. La municipalité de Nominiguingue prendra en charge la facturation associée au tonnage (équivalent d'un maximum d'une remorque de 10' x 5' x 2') apporté à la RIDR par ses citoyens. Cette mise en application sera effective à partir du 20 mai 2021.

### 6- Permission d'occupation de l'emprise ferroviaire - Partie du lot 556, canton du Village Nominiguingue

Le conseil municipal a approuvé le dépôt à la MRC d'Antoine-Labelle d'une permission d'occupation à des fins d'aménagement d'un stationnement au Site d'interprétation de la flore indigène et comestible de Nominiguingue.

## Bibliothèque

### Heures d'ouverture

<u>Mardi et mercredi</u> :	10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<u>Jeudi et vendredi</u> :	13 h à 19 h
<u>Samedi</u> :	10 h à 15 h

### Campagne #JeLisQuébécois



Le Réseau BIBLIO du Québec en partenariat avec plusieurs intervenants du milieu du livre proposent une campagne publicitaire pour faire rayonner les livres québécois : « Je lis québécois! ». La campagne a été relancée dans le cadre de la Journée internationale du livre et du droit d'auteur avec l'ajout d'une porte-parole, la journaliste, animatrice, chroniqueuse culturelle et amoureuse des livres, madame Émilie Perreault.

L'objectif avoué de cette campagne : « Donner envie aux Québécoises et Québécois de lire des livres d'ici, achetés dans des librairies d'ici ou empruntés dans une bibliothèque publique près de chez soi! ».

Le site Web est également en ligne depuis peu : <https://jelisquebeccois.com/> et vous trouverez des publications fortes intéressantes sur la page Facebook de la campagne : <https://www.facebook.com/jelisquebeccois>.

**Venez découvrir la table thématique sur les auteurs québécois qui sera installée à votre bibliothèque municipale!**

**Pour information :** madame France Mercure, responsable de la bibliothèque  
819 278-3384, poste 234  
[biblio@municipalitenominiguingue.qc.ca](mailto:biblio@municipalitenominiguingue.qc.ca)



## MALTRAITANCE AUX AÎNÉS

**Vous êtes victime ou témoin de situations d'abus, maltraitance ou fraude faites aux aînés?**

**Des ressources existent et la loi vous oblige à dénoncer de telles situations qui peuvent mettre en danger un aîné.**

**Composez le 819 275-2118, poste 53253 ou par courriel à l'adresse : [infotaa.abus@gmail.com](mailto:infotaa.abus@gmail.com).**

**Confidentialité assurée**



## Loisirs, Culture et Vie Communautaire

## Artistes de chez nous



Artistes de chez nous

Les « Artistes de chez nous » est constitué d'une quinzaine de membres issus de plusieurs municipalités environnantes de Nominigüe. Le groupe a eu l'idée d'amener dans leur communauté respective une participation directe. Ce concept d'art mobile adapté à divers lieux et événements culturels de la région saura valoriser et encourager la population vers la culture et servira à contrer la solitude en cette période de pandémie.

## Peinture en plein air sur le thème proposé « Le printemps »

Date : Le 14 juin 2021

Lieu : Parc Sem Lacaille, attenant à l'Auberge Chez Ignace  
1455, chemin Bellerive sur le lac à Nominigüe.

## Peinture en plein air sur le thème proposé « Vélos »

Date : Les 24, 25 et 26 juin 2021

Lieu : Gare de Nominigüe  
2150, chemin du Tour-du-Lac à Nominigüe

## Devenez membres

En soutenant financièrement les « Artistes de chez nous » vous bénéficiez automatiquement de rabais avantageux chez nos partenaires, vous contribuez au développement culturel du milieu artistique et vous encouragez concrètement les artistes et artisans à poursuivre leur travail de création chez nous. La cotisation annuelle pour devenir membre est au coût de 25 \$.

## Les avantages d'être membre

- Réductions de 5 % à 15 % chez nos partenaires : Notamment « Les mains colorées » à Mont-Laurier, d'autres partenariats sont à confirmer ;
- Participer aux événements : Exposition aux Journée de la Culture, sorties nomades et le marché de Noël ;
- Bénéficier de formation avec des professionnels ;
- Visibilité et vente de vos œuvres ;
- Invitation aux vernissages et divers événements sociaux ;
- Être informé en priorité des activités des « Artistes de chez nous ».

**Pour information :** madame Francine Courtemanche 819 278-0843  
madame Chantal Lafrenière 514 714-8917  
[artistescheznous@gmail.com](mailto:artistescheznous@gmail.com) et Facebook

Les mesures de santé publique seront respectées à la lettre afin de créer une sortie sécuritaire à la population intéressée.

## Débarcadère et poste de lavage de bateaux



Le poste de lavage de bateaux, situé au 99, chemin des Pommiers sera ouvert dès le vendredi 14 mai.

Les heures d'ouverture, jusqu'au 6 septembre 2021 inclusivement, sont comme suit : Les vendredis, samedis et dimanches de **7 h à 19 h** ; Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de **8 h à 19 h**. (à l'exception du lundi 6 septembre 2021 qui sera ouvert de **7 h à 19 h**).

**Pour information :** 819 278-0183  
[reception@municipalitenominigüe.qc.ca](mailto:reception@municipalitenominigüe.qc.ca)

## Jardins communautaires

Le jardin communautaire qui est situé au 2281, rue St-Charles-Borromée débutera prochainement sa saison. La Municipalité a investi dans la construction de 18 bacs surélevés. Il est possible de cultiver votre potager dans ces bacs de 4' par 18' au coût de 25 \$. Faites vite! Ils sont populaires!

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec madame Suzie Radermaker au 819 278-3434.

## Camp de jour estival 2021



Les formulaires pour la préinscription au camp de jour estival seront prochainement distribués par l'intermédiaire de l'école de votre enfant. Vous pouvez aussi consulter notre site Web pour y accéder. **La date limite pour les inscriptions est le 21 mai prochain à 16 h.**

**Pour information :** Fannie Whissell  
819 278-3384, poste 247  
[adm@municipalitenominigüe.qc.ca](mailto:adm@municipalitenominigüe.qc.ca)

## Urbanisme, réglementation et environnement

## Abris d'auto temporaires



La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée du **15 octobre** jusqu'au **1er mai** de l'année suivante. **En dehors de cette période, le maintien de telles installations constitue une infraction passible d'une amende.** Les déplacer à l'abri des regards ne suffit pas. Il faut tout démanteler (la toile et la structure).

## Résidence de tourisme - Location à court terme



Un guide informatif est dorénavant disponible pour tout propriétaire futur ou actuel de résidence de tourisme.

Pour y accéder, veuillez consulter le lien Internet suivant :  
<https://www.municipalitenominigüe.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/depliant-urbanisme.pdf>.



BRAVO

NOS DÉCHETS ONT DIMINUÉ DE 37%

---

514 TONNES EN 2020  
PAR RAPPORT À 815 EN 2017

---

CONTINUONS DE RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER ET COMPOSTER!






*Nominique.*

« Le pays où  
l'on revient »

### Bureau municipal

2110, chemin du Tour-du-Lac  
Nominique (Québec) J0W 1R0  
Téléphone : 819 278-3384  
Télécopieur : 819 278-4967  
Courriel : [reception@municipalitenominique.qc.ca](mailto:reception@municipalitenominique.qc.ca)

### Retrouvez-nous sur le Web

[www.municipalitenominique.qc.ca](http://www.municipalitenominique.qc.ca)  
[www.facebook.com/municipalitenominique](https://www.facebook.com/municipalitenominique)  
**Heures d'ouverture:** Du **lundi** au **vendredi**  
De **8 h** à **12 h**  
De **13 h** à **16 h**

## Urbanisme, réglementation et environnement (suite)

### Problématique des goélands soulevée par des citoyens au Grand lac Nominique

Devant la forte population de Goélands nichant au Grand lac Nominique et considérant que cette situation pose de nombreux désagréments aux citoyens, la Municipalité a mandaté la firme A.J. Environnement inc. pour l'implantation et le suivi de mesures d'effarouchement afin de tenter dans un premier temps l'effarouchement et par la suite effectuer le contrôle des populations. Le processus débute dans les prochains jours.

### Rampe de mise à l'eau au lac des Grandes-Baies

La Municipalité a été informée qu'une partie de la structure de béton de la rampe de mise à l'eau au lac des Grandes-Baies était endommagée et pouvait constituer des dangers pour les citoyens et embarcations. Nous avons mandaté une firme de biologiste qui effectue présentement les vérifications pour trouver les problèmes, nous diriger dans les travaux à faire et produire, s'il y a lieu, les demandes d'autorisations nécessaires aux différents paliers gouvernementaux.

### Bouées nautiques

Nous débuterons l'installation des bouées nautiques d'ici 2 semaines, donc avant l'ouverture de la pêche le 21 mai 2021. Nous en avons une dizaine de plus en production qui nous le souhaitons seront prêtes à être installées aussi. Également, afin de sécuriser la navigation au Pont Noir lorsque la lumière du jour n'est plus, des bandes réfléchissantes seront installées sur les piliers de chaque côté du pont.

### Myriophylle; installation d'estacades sur le ruisseau Jourdain

Une nouvelle estacade sera installée dans les prochains jours sur le ruisseau Jourdain afin d'éviter que les résidus des myriophylles se rendent sur nos plans d'eau. Des bouées de contournement seront aussi installées et les plaisanciers devront emprunter un petit sentier de portage. Une affiche indiquant de ne pas traverser les estacades sera aussi érigée à cet endroit. Nous demandons la collaboration de tous, merci de respecter les mesures mises en place.

### Bande riveraine et revégétalisation des rives

Le relevé photographique des bandes riveraines à partir du littoral a été fait à l'été 2020 pour les lacs suivants : lac Lesage, Petit lac Nominique et Grand lac Nominique. Vers la mi-juin, nous procéderons au relevé photographique des autres rives. Nous allons effectuer le suivi terrain de la revégétalisation des rives au courant du mois de juillet 2021. Cette tournée des rives se veut également d'être une campagne d'information et de sensibilisation.

## Sécurité publique & incendie

### IMPORTANT : piste et modules d'hébertisme – parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal

Veuillez noter que la piste d'hébertisme ainsi que les modules seront fermés temporairement afin de procéder à divers travaux d'entretien. Nous vous demandons de respecter les enseignes qui sont apposées aux deux extrémités de la piste afin d'assurer votre sécurité.



### Pour toute urgence 9-1-1



Vous devez composer le 9-1-1 pour déclarer tout type d'urgence tels que pour signaler un incendie, une infraction criminelle ou écologique, un accident, du vandalisme, si une vie est en danger, ainsi que toute autre urgence pour laquelle une intervention immédiate s'avère nécessaire.

### Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?



Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches : Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre. Source : SOPFEU

Veuillez prendre note que la municipalité de Nominique n'exige pas de permis pour allumer un feu à l'extérieur, toutefois il est strictement défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public lors d'un avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par la SOPFEU ou par la municipalité elle-même.